



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pol-Por, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

AUTRICHE. — VIENNE, 21 OCTOBRE.

Un procès criminel qui est actuellement en instance à Vienne éveille l'attention générale. La personne que les poursuites concernent est M. le comte Joseph d'Estéraz. L'accusation est « mépris des réglemens des autorités et attentat grave contre un agent de police placé en sentinelle en lui passant avec intention sur le corps avec son cheval. » Cette contravention a déjà eu lieu au printemps dernier près des promenades du prater, mais comme le coupable a fait dans l'intervalle un voyage de plusieurs mois dont il n'est de retour que depuis quelques semaines, les poursuites judiciaires sont demeurées suspendues jusque-là. Dès le retour de M. le comte, le sénat criminel, saisi de cette affaire a ordonné à l'unanimité son arrestation et l'instruction de la procédure. Un certificat des médecins constatant l'état malade de l'accusé, n'a modifié cette décision qu'en ce sens, que l'inculpé est gardé dans sa demeure par la police. A la suite des démarches faites en haut lieu par plusieurs membres de sa famille, S. M. l'empereur a demandé au sénat criminel communication des pièces de l'instruction et les a soumises à l'examen de la haute magistrature de justice. La sentence unanime de ce collège était que le sénat criminel de Vienne avait procédé sévèrement selon les lois existantes, après quoi S. M. a renvoyé les pièces au sénat criminel, en reconnaissant en plein le zèle qu'il a montré dans le maintien des lois, sans égards personnels et en ordonnant la continuation des poursuites avec arrestation de l'inculpé aussitôt que l'état de sa santé le permettra. Les faits étant clairement démontrés, le jugement ne pourra tarder et les dispositions du code criminel sont telles que l'accusé ne pourra se soustraire à une condamnation d'emprisonnement pour un an au moins et peut-être que S. M. l'empereur usera alors de son droit de grâce en commuant la peine en une année de bannissement. (Gazette de Silésie.)

Une grande fête aura lieu le 15 novembre; l'empereur, en personne posera solennellement la première pierre du chemin de fer du Nord; après quoi l'ouverture de la partie achevée de la route aura lieu. L. M. et tout le corps diplomatique feront les premiers le voyage de Wagram sur un rail way.

Il y a quelques jours un courrier arrivé de Paris a apporté la nouvelle que le conseiller de légation à Paris, le baron Hugel, était atteint de démence. C'est à cet accident que l'on doit attribuer le retour précipité du comte d'Appoy, qui fait ses préparatifs de départ pour Paris; le frère du baron, le célèbre naturaliste et voyageur, s'y est déjà rendu.

ALLEMAGNE — FRANCFORT, LE 3 NOVEMBRE.

La Gazette d'Augshourg nous apprend que la Gazette de Hanovre, qui jusqu'à ce moment était restée affranchie de la censure, y est maintenant soumise.

Une lettre de Bologne annonce que M. Rossini s'est séparé de son épouse, Mme. Colbran, cantatrice autrefois célèbre. (Gaz. univ. d'Augsb.)

On écrit de Constantinople, le 11 octobre:

L'aide de camp du roi de la Grèce, le comte Sporta, est arrivé ici pour complimenter les princes d'Autriche et de Prusse. Le roi a fait construire pour eux, au Pirée, un beau salon et 4 belles chambres, où ils pourront passer la quarantaine le plus agréablement possible. Ils y sont attendus pour la fin de ce mois.

FEUILLETON.

LE SALON DE L'IMPÉRATRICE JOSEPHINE

A AIX-LES-BAIGNS.

(Voir les Nos. du POLITIQUE des 26 septembre et 47 octobre.)

Chaque jour un courrier, expédié de Boulogne, apportait à Josephine des nouvelles de l'empereur, et le soir, elle communiquait parfois aux gens de sa cour quelques passages des lettres impériales, et leur faisait part des événemens dont l'empereur lui arrangeait le récit, non pas toujours comme ils s'étaient passés, mais comme il désirait qu'on les racontât.

J'eus la preuve d'une de ces altérations frappantes, un soir qu'elle nous parla de l'affreuse tempête qui avait mis en péril toute notre flottille.

J'avais eu à dîner chez moi, le même jour, un ami intime de l'amiral Bruix, lequel avait reçu aussi, par un courrier de commerce, une relation de cette tempête et du désastre qui s'en était suivi. La lettre était écrite par un officier de marine, à peine connu de l'amiral; mais qui était fort lié avec l'amiral de Bruix, désirait qu'il sût la vérité sur ce qui avait causé la disgrâce de celui qui commandait notre armée navale de l'Océan.

Voici le passage important de cette lettre:

« On vous dira, ou imprimera que votre ami a eu tort: cela n'est pas vrai; et dussé-je y perdre mon nom et mon grade, je le répète: non, cela n'est pas vrai. »

« L'autre matin, en montant à cheval, l'empereur annonce qu'il partira en revue l'armée navale; il ordonne de faire quitter leur position aux bâtimens qui forment la ligne d'embossage, voulant, dit-il, passer la revue en pleine mer. Puis il va, suivi de Rostan, faire sa promenade habituelle, en recommandant que tout soit prêt pour son retour. »

— On écrit de Cobourg, le 31 octobre:

Hier sont arrivés en notre ville le duc de Wurtemberg et sa jeune épouse, la fille de Louis Philippe; on leur a fait l'accueil le plus brillant. — Nos jeunes princes, à ce que l'on dit, nous quitteront jeudi prochain, pour retourner à Bonn continuer leurs études. Tout récemment, ils ont fait acquisition à Bruxelles d'un grand tableau de *Wappers*, de grande valeur; nous y reviendrons incessamment. Cette toile précieuse, représentant Charles IX tirant sur les Huguenots, a été transportée ici par les soins des princes.

— Il existe dans le voisinage de Pesth une grotte à laquelle on a donné le nom de *grotte de l'Ermite*. On a trouvé dernièrement une femme qui s'était bannie elle-même de la société, et qui y vivait de fruits et de racines; elle refusait toute autre espèce de nourriture. Elle ne cessait de pleurer et de gémir; elle refusait de parler et ne répondait que par des larmes aux questions qu'on lui adresse. Elle paraît jouir de toutes ses facultés; elle est d'une taille élevée, mais extrêmement pâle et d'une grande maigreur. Elle paraît âgée de près de 40 ans; ses vêtements, quoiqu'en fort mauvais état, annoncent qu'elle avait son domicile dans une ville. Comme elle s'obstine à ne pas parler, on n'a rien pu apprendre à son égard.

— On écrit de Ratisbonne, 28 octobre:

Le bateau à vapeur le *Louis I^{er}* est revenu hier au soir d'une course jusqu'à Linz, il a été reçu par les acclamations de la foule qui était accourue sur les bords du fleuve et par une salve de 25 coups de canon.

Ces acclamations lui ont été prodiguées pendant toute sa course, les plus petits villages se sont empressés de le recevoir en arborant les drapeaux et aux bruits de l'artillerie et de la musique, des hurras ont retenti sur tous les points où le bateau a passé. Ce voyage a prouvé que le Danube est navigable par bateaux à vapeur de Ratisbonne à Linz malgré les assertions de ceux qui s'y sont opposés. Le dernier anneau de la chaîne qui nous rattache à l'Orient autrefois si loin de nous, aujourd'hui si proche est maintenant fixé et on espère en obtenir les résultats les plus heureux, dont on pourrait difficilement apprécier déjà toute la portée. On assure qu'un autre voyage d'essai aura lieu sous peu à Ingolstadt.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 5 NOVEMBRE.

Le premier de ce mois le vent de Sud-Ouest a soufflé avec la plus grande violence accompagné de fortes ondées. Londres n'avait pas éprouvé un pareil ouragan depuis celui qui fit tant de mal au mois d'octobre de l'année dernière. Heureusement que l'orage n'a pas eu de résultats fâcheux pour la capitale. Les piétons pouvaient à peine marcher, les parapluies étaient plutôt un embarras qu'un secours, car ils ne garantissaient nullement de la pluie. Il n'était pas sans danger de vaquer dans les rues. Le fleuve a été très agité pendant toute la journée. Les bateaux à vapeur ont été obligés de s'arrêter.

La reine daigne accorder des encouragemens bienveillans aux fabriques de tissus de popeline en Irlande. Elle a fait de nombreuses commandes dans les ateliers qui occupent un grand nombre d'ouvriers. Parmi les commandes il y en a d'une grande richesse.

FRANCE. — PARIS, LE 6 NOVEMBRE.

Le célèbre médecin Alibert vient de mourir. Il était âgé de 68 ans.

« L'ordre est transmis aussitôt à l'amiral Bruix, qui répond tout simplement: « La revue n'aura pas lieu aujourd'hui. Ainsi que nul ne bouge. »

« Bientôt l'empereur arrive sur le port; il demande si tout est prêt; on lui dit la réponse de l'amiral. Il se fait répéter deux fois; il frappe du pied; la colère se peint dans ses yeux; il envoie à l'amiral l'ordre de se rendre sur le champ auprès de lui. Mais son impatience ne lui permet pas de l'attendre.

« Il marche au devant de lui, et le rencontre à moitié chemin de sa baraque. L'état-major qui servait sa majesté s'arrête, se range en cercle derrière elle, et garde un silence craintif; car jamais l'empereur n'avait paru si profondément courroucé.

« Monsieur l'amiral, dit-il d'une voix altérée, pourquoi n'avez-vous point fait exécuter mes ordres? »

« Sire, répond l'amiral Bruix avec respect et fermeté, une horrible tempête se prépare. Votre majesté peut la voir comme moi: vent elle donc exposer la vie de tant de braves gens? »

« Monsieur, reprend l'empereur de plus en plus irrité, j'ai donné des ordres, encore une fois, pourquoi ne les avez-vous point fait exécuter? Les conséquences me regardent seul, obéissez! »

« Sire, je n'obéis point. »

« Monsieur, vous êtes un insolent. »

« A ces mots, l'empereur qui tenait sa cravache levée, s'avance vers l'amiral; celui-ci recule d'un pas, porte la main sur son épée, et dit en palissant: — Sire, prenez garde! »

« Tous les témoins sont glacés d'effroi. L'empereur immobile, la main levée, attachait ses yeux sur l'amiral, qui de son côté conservait sa terrible attitude. Enfin l'empereur jette sa cravache à terre; alors M. Bruix lâche le pommeau de son épée, et, la tête découverte, il attend en silence le résultat de cette scène.

« Monsieur le contre-amiral Magon, dit l'empereur, vous ferez exécuter à l'instant les mouvemens que j'ai ordonnés; quant à vous, monsieur, a-t-il ajouté en s'adressant à Bruix, vous quittez

M. Alibert avait été médecin ordinaire de Louis XVIII et de Charles X. Dans ses dernières années, il s'était particulièrement livré au traitement des maladies de la peau. On lui doit un ouvrage qui a obtenu un grand succès, la *Physiologie des passions*. Il était professeur de matière médicale à la faculté de médecine, membre de l'Académie royale de médecine, premier médecin de l'hôpital St.-Louis, médecin du collège de Henri IV, etc.

M. Alibert n'était âgé que de soixante huit ans. — Depuis la prise de Constantine, les journaux anglais n'ont cessé, dans leur aveugle jalousie, de répéter que Charles X et Louis Philippe avaient successivement promis au duc de Wellington l'abandon de nos possessions d'Afrique.

Nous avons à diverses reprises démenti l'assertion qui avait montré la royauté de juillet oublieuse de ces promesses; nous avons déclaré que jamais aucun engagement n'avait été pris depuis 1830 au sujet de nos colonies africaines. Voici venir maintenant une dénégation formelle aussi en ce qui touche la restauration. La *Quotidienne*, bien informée de tout ce qui a rapport à cette époque, s'exprime ainsi:

« Il n'est pas vrai que Charles X ait jamais promis au duc de Wellington d'abandonner l'Algérie. La commission nommée en 1830 par la chambre des députés, pour préparer l'accusation contre les ministres de Charles X, a rendu publiquement ce témoignage à la dignité du vieux roi et à sa politique aussi ferme que loyale dans toutes ses relations avec l'étranger. Le *Morning Post* fait sans doute allusion à l'étrange proposition qui fut faite à Charles X après les journées de juillet d'abandonner les droits de la France sur le territoire d'Algérie, au prix de la reconnaissance de son petit fils par l'Angleterre. On sait que Charles X refusa. C'est ce que le *Morning Post* appelle fausser parole au duc de Wellington. (J. de Paris.) »

— Les élections qui ont été terminées dans la journée d'hier ne répondent pas entièrement aux vœux de l'opposition. Mais il est certain au moins que l'opposition a obtenu cette année 2713 suffrages de plus qu'en 1834, dans les divers arrondissemens de Paris. En 1834, la députation de la capitale était tout entière ministérielle; tandis que cette année, nous comptons déjà deux députés d'une forte opposition. MM. E. Silverte et Arago ont été proclamés au premier tour de scrutin et a des majorités imposantes dans les 5^e et 6^e arrondissemens. M. Ganneron qui a été proclamé dans le 4^e arrondissement n'est pas non plus une acquisition ministérielle.

L'opposition a eu surtout hier à déplorer deux défaites: celles de MM. J. Laffitte et Nicod.

Tous les journaux entrent aujourd'hui dans des détails sur l'incident auquel a donné lieu l'élection du 2^e arrondissement. La majorité absolue était de 1107 voix. M. J. Lefebvre en avait obtenu 1106 et M. J. Laffitte. Il y avait par conséquent lieu à un scrutin de ballottage, lorsque les partisans de M. Jacques Lefebvre, ont été examiner la nature de certains votes de la 3^e section, où l'un des électeurs avait écrit sur son bulletin *Charlotte Corday*, un autre, *entre les deux Jacques j'aime mieux Jean* et un troisième, *ni l'un ni l'autre*. On a prétendu que ces trois bulletins ne devant plus être comptés dans le nombre total des votans; M. F. Lefebvre se trouvait obtenir une majorité d'une voix.

— Voici les noms des députés élus par quelques arrondissemens de Paris:

M. Jacqueminot, M. Jacq. Lefebvre; M. Legentil, M. Gan-

rez Boulogne dans les vingt-quatre heures, et vous vous retirerez en Hollande.

« L'empereur s'est éloigné pour voir le mouvement que faisait faire à sa flotte le contre-amiral Magon. Mais à peine les premières dispositions sont-elles prises, en raison des ordres de l'empereur, que le ciel se couvre de nuages noirs, que le tonnerre gronde et que le vent rompt toutes les lignes. Enfin, ce qu'avait prédit l'amiral arrive. Une affreuse tempête disperse les bâtimens et menace de les engloutir.

« L'empereur, l'air sombre, la tête baissée, les bras croisés, se promenait à grand pas sur la plage, quand tout à coup des cris terribles se font entendre. Plus de vingt chaloupes canonnières venaient d'être jetées à la côte; les malheureux qui les montaient luttaient contre les vagues, en criant au secours. Mais ce secours, le danger était tel, que personne n'osait le leur porter.

« J'avais la rage dans le cœur, et je maudissais de toute mon âme celui dont l'obstination causait ce désastre, lorsque je le vis s'échapper des bras qui voulaient le retenir, et s'élançant dans une barque de sauvetage, en s'écriant: Laissez-moi! laissez-moi! il faut qu'on les tire de là.

« Et déjà sa barque se remplissait d'eau; les vagues passaient par dessus sa tête; une plus forte que les autres faillit renverser l'empereur par dessus le bord, son chapeau tombe à la mer. Electrisés par tant de courage, officiers, soldats, marins, bourgeois, se jettent à la nage ou dans des chaloupes, pour essayer de porter du secours; mais on n'a pu sauver qu'un petit nombre de malheureux qui composaient l'équipage des canonnières, et le lendemain la mer avait rejeté sur le rivage plus de deux cents cadavres avec le chapeau du vainqueur de Marengo (1).

(1) Ce récit se trouve aussi dans plusieurs mémoires de l'époque, et particulièrement dans ceux de Constant; il cite un tambour qui faisait partie de l'équipage des chaloupes naufragées, et qu'on a vu revenir sur sa caisse, comme sur un radeau. Le pauvre malheureux avait la cuisante assés. Il était resté plus de douze heures dans cette horrible situation.

Merlon, M. Salvette, M. Arago, M. Boudin, M. Desmonts, M. Cochin.

Dans les 7e, 9e, 10e, 13 et 14e arrondissements, il y aura demain un second tour de scrutin.

Un bataillon de chaque régiment de la garnison de Paris, a été consigné aujourd'hui dans les casernes, à l'occasion des élections.

Une ordonnance rendue, le conseil d'état entendu, vient de statuer sur une contestation entre les ministres des finances et de la marine, relativement aux forges royales de la Chaussade, dont l'exploitation a pour objet l'armement de notre marine. Le ministre des finances voulait soumettre cet établissement à l'impôt foncier et le ministre de la marine s'y opposait, c'est en faveur de ce dernier que la décision royale est intervenue.

Sir Robert Peel est attendu ces jours-ci à Paris, où se trouvent déjà lord Lyndhurst et M. Croker. Ils ne doivent rester que peu de temps en France, à cause de l'approche du jour d'ouverture du parlement anglais.

La vieille tour de Montargis, qui faisait la gloire des antiquaires du pays, vient de crouler, il y a huit jours, avec un fracas épouvantable. On ne voudrait pas croire qu'un pareil événement se rattache à des menées électorales. C'est cependant ce que nous affirme un correspondant très digne de foi : M. Cotelle, notaire à Paris, se présente pour la députation au collège de Montargis; il paraît que, propriétaire dans le pays, ce candidat a fait tous ses efforts pour conserver ces vénérables restes du château de Montargis; il a provoqué des souscriptions, bien mieux il a eu le crédit d'obtenir du ministre de l'intérieur une somme de 1,200 frs. pour réparations urgentes à faire à la tour. Comme on le pense bien, M. Cotelle se fait honneur de tout cela auprès des électeurs. Malheureusement les adversaires de cette candidature et les gens qui ne voient dans des ruines que des pierres et des moellons pour bâtir à neuf, excités qu'ils étaient par de très mauvais plaisans qui trouvaient que M. Cotelle avait tort de s'appuyer pour son élection sur la tour branlante de Montargis, se sont coalisés, des pierres étaient petit à petit retirées de la base, et la tour a croulé. En sera-t-il de même de l'élection du candidat?

AFFAIRES D'ESPAGNE. DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 2 novembre 4 h. 3/4. Don Carlos est arrivé à Durango le 27 avec quelques bataillons, dans un état déplorable. Le fort d'Inigo a capitulé le 29; la garnison a été reconduite à Pampelune.

On entendait le 26 un feu très vif autour de Cantarreja. On suppose qu'Oras y était arrivé.

Rien de nouveau à Madrid, le 29. On écrit de Bayonne, 1er novembre: Son alt. roy. l'infant don Sébastien, qui vient d'arriver en Navarre avec 7 ou 8,000 hommes, doit retourner bientôt en Castille, après avoir pris des renforts et s'être muni d'effets d'équipement et de munitions.

Malgré ce que je vous avais dit sur la fausseté de la nouvelle relative au prétendu retour du roi en Navarre, j'étais ébranlé par une persistance et par l'accord des nouvelles libérales venues de Burgos, de Santander et de St. Sébastien: Mais hier dans la journée un courrier extraordinaire arrivé à Toulouse, a complètement démenti ces faux bruits.

Vous avez connaissance sans doute de la prise du fort d'Inigo, qui a capitulé, c'était l'un des deux seuls points fortifiés qui restent au pouvoir des Christinos dans la ligne de Valcarlos.

Le second vient d'être renforcé de 400 péceteros qui ont traversé le territoire français avec la permission de votre gouvernement, circonstance qui empêchera sa reddition pendant quelque temps. Balmaceda va être attaqué avec la grosse artillerie, que l'on a déjà mise en mouvement.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 7 NOVEMBRE.

On dit que le jeune prince est assez indisposé pour qu'on ait cru devoir envoyer un courrier à Paris, afin d'en informer LL. MM.

Cet affreux lendemain a été un jour de désolation pour tout le camp, chacun reconnaissant un ami parmi les corps amoncelés par les vagues. L'empereur semblait attiré par ce spectacle, et je pense qu'intérieurement il déplorait son injustice envers l'amiral; mais il n'en est pas moins vrai qu'on reproche ici à Bruix d'avoir poussé à bout l'empereur, par ses réponses, et de l'avoir porté par sa résistance laconique à donner l'ordre désastreux que plus de complaisance aurait pu faire retracer. Mais ne croyez pas cela: que l'amiral rentre ou non pas les bonnes grâces de l'empereur, Bruix n'est pas coupable, il a fait son devoir.

J'étais encore toute émue de ce récit qu'on m'avait fait deux heures avant, lorsque l'impératrice, tenant encore la lettre qu'elle venait de recevoir de l'empereur, nous dit qu'une imprudence de l'amiral Bruix avait failli être funeste à la flottille, mais qu'elle avait heureusement bravé la tempête; et que rien ne pouvait se comparer à la joie des matelots et des soldats qui se disputaient déjà à qui descendrait les premiers sur les côtes de l'Angleterre. L'empereur finissait cette lettre en s'accusant d'avoir ri de tout son cœur en voyant quelques jours auparavant le ministre de la marine tomber à l'eau.

C'est il y a quelque temps après la belle fête où l'empereur, tirant du casque de Duguesclin les croix de la Légion d'honneur, en avait décoré les plus braves de son armée. Pour faire passer sa majesté du quai dans une chaloupe canonnière, on avait jeté une simple planche d'un bord à l'autre; l'empereur avait franchi d'un saut le léger pont, mais M. de Crest, peu gaillard et fort replet, après avoir posé un pied timide sur la planche qui fléchissait sous son poids, perdit l'équilibre. Juste à la moitié du trajet, la planche se rompit, et le ministre tomba dans l'eau entre le quai et la chaloupe. Des marins s'étant aussitôt précipités à la mer pour le repêcher, on l'avait à grand-peine hissé sur la chaloupe, où l'empereur s'accusait, comme le disait sa lettre, de l'avoir accueilli par des éclats de rire peu charitables.

Cette dernière histoire fut la seule dont on parla le reste de la soirée.

Plusieurs places son maintenant vacantes à l'Académie des sciences et belles lettres de Bruxelles. Les candidats sont nombreux, et l'on cite comme tels pour la classe des lettres de Bruxelles, MM. Lebronsart, l'abbé de Ram, Moke, l'abbé Louis, rédacteur du Courrier de la Meuse, Nothomb, Gachard, de St.-Genois, Van Hasselt, Schayes, Roalez, D-witt, Voinin, Polain, Dehaut, Van Praet. Il paraît qu'il y aurait à nommer deux académiciens et deux correspondans.

La classe des sciences a proposé, pour membres ordinaires, MM. Van Beneden, Morren et Kickx; pour correspondans étrangers, MM. Blainville et Tydemann.

Une circulaire de M. le ministre de la guerre porte ce qui suit:

On m'a soumis la question de savoir si les officiers au traitement de non-activité se trouvent sous la juridiction du commandant de la province dans laquelle ils ont leur résidence. J'ai l'honneur de vous informer, messieurs, que cette question est résolue affirmativement pour tout ce qui concerne l'application des lois et des réglemens militaires, et qu'il appartient aux commandans des provinces d'infliger aux officiers rentrant dans la catégorie précitée, telle punition qu'ils pourraient avoir méritée par leur inculpation. Messieurs les commandans de province sont autorisés en outre à provoquer l'application de la loi sur la réforme ou sur la perte du grade à ceux d'entre ces mêmes officiers qui, persévérant dans leur inculpation, prouveraient qu'ils sont peu sensibles aux réprimandes ou aux punitions disciplinaires.

M. Van Hoebroeck de Fiennes, vient d'être nommé rapporteur de la section centrale du budget des travaux publics.

Le gouvernement, pour encourager M. Simonis, sculpteur statuaire qui l'an passé a exposé à son retour de Rome un charmant petit groupe représentant un adolescent recueillant dans ses bras un lapin poursuivi par un chien, vient de lui commander un monument pour notre Saint Vincent de Paul, le chanoine Triest. Il lui est accordé pour cette ouvrage une somme de soixante mille francs.

Un drame nouveau de M. Rosier, Claire ou la Préférence d'une mère, que l'on a représenté hier soir pour la première fois, au Grand-Théâtre, a réussi, malgré la protestation de quelques sifflets isolés. Bien que le dénouement de cette pièce soit un peu brusque, les scènes en général sont conduites avec art, et ont été fort bien jouées. M. Roussel et M. Freson et Baptiste surtout en ont fort bien rendu les situations attendrissantes, et ont grandement contribué à son succès.

Il y aura, pour la section de Malines à Louvain, deux stations intermédiaires, savoir: Une station permanente à Haecht, au point où le chemin de fer rencontre la chaussée de Bruxelles à Haecht; une station d'été à Wespelaer.

Les convois feront halte à la station de Haecht, à partir du 8 de ce mois; à la station de Wespelaer, à partir du 1er mai 1838 jusqu'au 1er octobre suivant, et ainsi de suite année en année.

Il y aura également pour la section de Louvain à Tirlemont, une station intermédiaire à Vertryck, à la traverse du grand chemin conduisant de Vertryck à Boutersem.

Les convois feront halte à la station de Vertryck, à partir du 8 de ce mois.

Bruxelles, (trois heures) — Les retards du courrier de Paris portent toujours préjudice à la bourse, les affaires s'y engagent difficilement avant l'arrivée de la maille estafettée. Les actions de la Société Générale titrés en nom sont toujours en hausse à 787 A, certificats au porteur 1065 A; Société de Mutualité, demandée avec beaucoup d'empressement à 130 (113) et cotée ce prix sans autre indication, ce qui a provoqué des réclamations de la part de plusieurs spéculateurs; Banque de Belgique 142 50 (142 1/2) F; Actions Réunies 105 (102 1/2) F; Sarlongchamps 1260 (126) A. Les banques foncières continuent à être en faveur.

Il y a eu fort peu de transactions en actif espagnol, coté 20 P, il reste après clôture 19 7/8 P 3/4 A; primes à un mois 20 1/4 dont 1 P.

Le brouillard empêche les communications télégraphiques avec Anvers.

LIEGE, LE 7 NOVEMBRE.

Le Courrier de la Meuse reproduit une longue diatribe du Journal des Flandres contre l'établissement d'une loge maçonnique à Gand. Cette homélie vraiment furibonde, comme l'appelle l'Éclair, est attribuée à M. l'abbé Van Crombrugge. Les francs-maçons y sont signalés comme les ennemis du trône et de l'autel, comme des impies, comme des fléaux de la société que tout bon catholique doit avoir en horreur et fuir comme des pestiférés. Voilà donc comme ces Mes-

Heureux de pouvoir rire en toute sûreté d'un événement dont l'empereur avait ri lui-même!

Le jour de la lecture étant arrivé, nous trouvâmes le salon de l'impératrice rempli, indépendamment des personnes de sa cour, de tous les buveurs d'eau et des nobles étrangers qu'elle avait jugés dignes d'assister à cette solennité littéraire. Duval reçut l'accueil le plus gracieux de l'impératrice, ce qui n'était pas une raison pour qu'il fut aussi bien accueilli de tous ceux qui se trouvaient là; car chacun savait que son caractère bête et son talent indépendant avaient parfois déplu à l'empereur; il fallait donc se maintenir entre l'obligation d'approuver la bienveillance de l'impératrice pour M. Duval, et la froide réserve que tout bon courtisan doit conserver envers celui qui a déplu un moment et peut encore déplaire au maître.

La pièce avait à vaincre plus d'une préoccupation de cette importance; c'était la première fois qu'on disposait le cercle pour que tout le monde fût assis, et l'ordre des places n'était pas encore bien arrêté. Celles de la dame d'honneur et des dames du palais étaient naturellement près de la souveraine, mais comme elle les voyait toute la journée, elle préférait chercher une conversation nouvelle auprès des invités; ce qui lui faisait quelquefois rapprocher d'elle des gens qui avaient peu de titres à cette faveur. Cela mettait au supplice Mme. de Taroche-foucault, la grande-petitesse de l'été; elle consentait bien à ce que Mme. de Sémoville, dont le rang, l'esprit, les manières, offraient toutes les conditions requises, fût honorée des présences de l'impératrice; mais dès qu'une autre en recevait la moindre marque, c'était une révolte générale.

A ce cercle mouvant, disposé avec l'hésitation de l' inexpérience, personne n'était content de sa place, excepté moi, qui n'avais droit à aucune; je me trouvais assez près de l'impératrice pour qu'elle me communiquât ses remarques sur l'ouvrage, sans être entendue de tout le monde.

La préoccupation de l'auditoire avait gagné l'auteur; je le voyais captivé par l'observation de ces petits faits, de ces petits tourmens,

sieurs entendent la tolérance et la charité! Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans les attaques dirigées contre ces hommes odieux et maudits, c'est que le Journal des Flandres convient naïvement que tous ceux qui font partie de la loge nouvelle, sont bons patriotes, et que la plupart d'entre eux sont même fonctionnaires du gouvernement. Comment concilier cet aveu avec le reproche qu'on leur adresse d'être les ennemis du trône et de l'autel, et de ne viser qu'au renversement des institutions et à la destruction des libertés sur lesquelles se fonde l'indépendance de notre pays? Mais le principal grief du Journal des Flandres consiste dans la prétendue adhésion donnée par le gouvernement à l'institution de la loge. Si le fait était vrai, il serait vraiment singulier, mais nous n'y croyons pas. Un ministre, dont M. de Theux est le chef ostensible, ne donnera jamais l'exemple d'un semblable oubli. Il se peut que plusieurs officiers aient demandé à M. le ministre de la guerre l'autorisation de faire partie de la loge, et que leur demande leur ait été accordée. Mais en admettant que les choses se soient passées ainsi, serait-ce un motif pour prétendre que c'est par ordre du gouvernement que des loges s'établissent dans les diverses villes du pays? Que le Journal des Flandres se tranquillise! Le gouvernement comprend mieux que lui la liberté de conscience et d'association. Il n'est intervenu jusqu'à présent dans l'érection d'aucune loge et nous espérons qu'il n'interviendra pas davantage dans l'établissement des couvents. Les prétentions des hommes dont le Journal des Flandres s'est constitué le représentant et l'organe, seraient-elles aussi peu élevées, aussi constitutionnelles que les nôtres, si le gouvernement s'avait de s'écarter, en faveur du catholicisme, des principes de neutralité qu'il a toujours observés jusqu'à présent? Nous en doutons. Ils invoqueraient la nécessité de protéger la religion catholique, de la défendre contre les atteintes des impies et des ennemis de l'autel, et applaudiraient très probablement à tous les actes qui auraient pour but de favoriser ce culte au détriment des autres. Les attaques violentes auxquelles on vient de se livrer, nous autorisent, du moins, à le supposer. Nous avons toujours cru, jusqu'à présent, que le Journal des Flandres entendait la liberté de conscience et d'association, d'une manière plus large. Nous avons cru également qu'il comprenait mieux les devoirs que la loi évangélique lui impose, et qu'il se serait toujours soigneusement abstenu de ces provocations à la discorde dont il vient de donner le déplorable exemple.

Le Courrier belge reproche au Politique de n'avoir pas le courage de ses opinions. Devinez pourquoi? Parce que les articles du Politique, dirigés contre les prétentions de la banque, ne portent point la signature de leur auteur. Mais qu'importe au Courrier de connaître ce nom! Ce sont les principes, les faits, les raisonnemens qu'il faut examiner et discuter. S'ils sont vrais et concluans un nom propre n'ajoutera rien à leur valeur; s'ils sont faux et erronés, la publication de ce même nom ne les fera pas changer de nature.

Après avoir longuement discuté la question des draps, voté même le principe de la non prohibition à l'égard de la France, notre chambre des représentans se trouvait saisie de deux propositions tendant à ajourner la discussion sur les produits similaires aux draps et casimirs.

M. le ministre des finances avait proposé: « de considérer comme projet de loi dont la chambre se déclare saisie, les amendemens présentés par MM. Metz, Demonceau et Lardinois, et d'en ajourner la discussion jusqu'au moment où les chambres de commerce auront été consultées.

Le gouvernement, qui sera chargé de recueillir ces avis, les transmettra à la chambre au fur et à mesure qu'ils lui parviendront.

De son côté, M. Dubas aîné avait déposé la proposition suivante:

« J'ai l'honneur de proposer à la chambre d'ajourner le vote de l'article en discussion jusqu'au moment où elle aura obtenu les renseignemens nécessaires pour statuer sur les amendemens dont on demande l'ajournement.

La priorité étant accordée à la proposition de M. Dubas, comme étant la plus large, elle a été adoptée à la majorité de 37 voix contre 27. De sorte que le vote de la loi douanière se trouve entravé de nouveau, par des formalités qui ne seront pas accomplies de long-temps. C'est pour l'article auquel le ministère attachait le plus de prix, qu'il se voit arrêté. On ne pourrait maintenant fixer un terme à ces débats; car, après avoir recueilli les opinions des chambres de

de ces petites ambitions, au point d'oublier complètement le rôle qu'il allait jouer dans cette pompeuse assemblée; il savait bien ne devoir être écouté qu'à travers les idées les plus étrangères à son ouvrage, aussi luttait-il avec peine à travers le plan de celle qu'il méditait.

Un geste de l'impératrice l'engage à s'approcher de la table préparée pour la lecture; elle fit un autre signe à M. d'Harville, qui invite hommes et femmes à s'asseoir. Le plus profond silence règne dans le salon. Mais si tout le monde se tait, personne n'écoute encore, et le premier acte s'écoule comme un clair ruisseau sur un terrain plat.

Le titre de Tyran, quoique Tyran domestique, avait d'abord éveillé quelques défiances; on redoutait un sujet républicain, mais on se rassura bientôt en pensant que M. Duval avait trop d'esprit, et que je n'étais pas assez bête pour risquer tout deux dans ce salon impérial une lecture offensante, et partant fort dangereuse.

A la fin du premier acte, lorsque Charles dit à sa sœur:

« Ah! mon nouvel état me paraît plein de charmes, J'étais né, je le crois, pour le métier des armes. Je vais aujourd'hui même acheter un cheval, O Dieu! me procurer le plus bel animal, Tu me verras bientôt sous ma nouvelle forme, Pourvu qu'on ait bien fait mon habit d'uniforme.

« Voilà justement comme parlait Eugène avant de partir pour l'Italie, dit l'impératrice; on ne saurait mieux peindre la joie du jeune officier à son premier uniforme.

Et chacun éprouva de confiance cet égoïsme dans les mêmes termes. Au second acte, les aérations personnelles étant un peu engourdis, on prit plus d'attention à la pièce; d'ailleurs, il fallait bien paraître occupé de ce qui semblait intéresser au plus haut degré l'impératrice.

« Ah! mon Dieu, me dit-elle tout bas après une tirade de Valmont, c'est tout le caractère de mon premier mari; seulement il était encore plus aimable devant le monde.

commerce, les questions se représenteront sous d'autres faces.

Au commencement de la séance d'hier, M. Cornelis a présenté le rapport de la commission de vérification des pouvoirs, sur l'élection de M. de Puydt à Diekirch, et sur celle de M. Lecreps à Mons, et a proposé leur admission. Ces conclusions ont été adoptées. M. de Puydt étant présent a prêté serment. La chambre a adopté ensuite à l'unanimité les deux projets de loi présentés par M. le ministre de la justice; le premier accordant un crédit supplémentaire de 500,000 fr. au budget de 1837, pour achat de matières premières pour les prisons, et le second, contenant un transfert de 18,100 fr. du chapitre 2 aux chapitres 4 et 6 du budget de 1830.

La chambre a repris ensuite la discussion du projet de loi modificatif du tarif des douanes. Plusieurs membres n'ayant pas encore achevé l'examen du travail de la commission chargée de la vérification de la bonneterie. Cet article a été ajourné, et on en passe aux autres articles du tarif.

Le tirage des objets achetés à l'exposition de Bruges par la commission directrice pour être repartis par la voie du sort entre les actionnaires, aura lieu publiquement le 23 de ce mois, à neuf heures du matin, dans la grande salle de l'Académie, la délivrance des lots gagnants se fera aux porteurs des actions qui les auront obtenus, par le trésorier de l'Académie de Bruges, à commencer le 1er décembre prochain, et que les lots gagnants, qui n'auront pas été réclamés dans l'année à partir du jour fixé ci-dessus pour le tirage, resteront au profit du musée de ladite Académie.

Le gouvernement américain vient d'envoyer en Belgique un agent, M. Maxey, afin de faire résoudre promptement la question sans cesse fugitive de l'indemnité non pas comme il plaira à la chambre, mais de manière à ce que les négociants américains qui avaient confié leur marchandise à l'entrepôt royal d'Anvers, obtiennent l'entière réparation des pertes qu'ils ont essuyées.

La chambre de commerce de Bordeaux vient d'adresser au gouvernement français un mémoire fort remarquable sur le mode de construire ou d'adopter en France pour les chemins de fer. Dans ce mémoire, elle se prononce pour le système qui a heureusement prévalu en Belgique, c'est à dire pour l'exécution et l'exploitation des principales lignes de chemin de fer par l'état.

On écrit de Tournay, 4 novembre: Il résulte d'un jugement rendu aujourd'hui par le tribunal de première instance de Tournay, siégeant en police correctionnelle, que les places dites Banquettes, fussent-elles même couvertes, ne sont pas comprises dans le nombre des places que les directeurs peuvent forcer les voyageurs à prendre. Ceux-ci peuvent donc, à défaut de place soit dans le coupé, soit dans l'intérieur, soit dans la rotonde exiger une voiture de supplément aux termes de l'arrêté de 1829. Mais il résulte aussi de ce même jugement, qu'il n'y a pas contravention de la part d'un directeur de messageries, dans le fait simple de n'avoir point transporté des voyageurs qui avaient retenu leurs places, lorsqu'il n'y a pas eu, de la part de ceux-ci, demande d'un supplément et refus de la part du directeur.

Que les voyageurs tiennent ces deux points pour dits. — A moins d'accidents graves et imprévus, la première représentation des Huguenots aura lieu à Bruxelles le mercredi 15 novembre. La mise en scène de ce vaste ouvrage présentant de grandes difficultés et exigeant le concours de presque tout le personnel attaché aux deux théâtres, les répétitions des vaudevilles nouveaux se trouvent entravées, et celle des opéras que l'administration va remettre au répertoire sont complètement suspendus.

M. Ererts, qui était vétérinaire du gouvernement à Maestricht, et a quitté cette ville lors de la révolution de 1830 pour se fixer sur le territoire belge, vient d'être nommé vétérinaire du gouvernement, à Liège.

La pénurie de bons médecins vétérinaires, brevetés, est si grande que plus des 8/10es des places sont encore vacantes dans les provinces, bien que, depuis 2 ans, plus de 50 jeunes gens de mérite soient sortis, avec diplôme, de l'école vétérinaire de Bruxelles; mais la plupart d'entre eux n'avaient pas encore satisfait au service de la milice et ils sont entrés dans le service vétérinaire de l'armée; ils y rendent, sans doute, de grands services; mais il est très désirable de pourvoir aussi aux besoins de l'agriculture.

On peut juger, d'après ce rapport auquel l'auteur n'avait certainement pas pensé, du succès qu'eut la lecture auprès de Joséphine. Pourtant tout le dramatique de l'ouvrage fut un moment déconcerté par un incident comique fort inattendu.

Le directeur des ponts et chaussées, arrivé le matin même après avoir passé plusieurs nuits en route et près d'une heure à sortir du trou où sa voiture s'était enfoncée, monsieur Crété, brovant les insomnies et les suites de sa chute, avait voulu se rendre à l'invitation de l'impératrice.

Le plus traitre hasard lui avait fait échoir un excellent fauteuil, dans lequel ses gros membres moult se trouvaient si à leur aise, que toutes les illusions du lit fascinaient bientôt son cerveau. L'impératrice le vit aussi bien que moi s'assourir de tout le poids de sa fatigue; mais comme assis derrière l'auteur il ne pouvait en être aperçu, elle ne pensa pas à troubler cet innocent repos.

Lorsque, le troisième acte fini, plusieurs voix se joignent à celle de l'impératrice pour complimenter M. Duval, le bruit réveille le directeur. Il voit tout le monde debout, car l'impératrice s'est levée pour parler à l'auteur de la pièce. Confus d'être le seul assis, il veut se lever précipitamment; mais les beaux cygnes blancs sculptés par Jacob, et qui soutiennent les bras du fauteuil, se sont incrustés pendant son sommeil dans les cuisses du dormeur; rien ne peut les en séparer, et c'est armé de ce bouclier tenace, qu'il vient mêler ses éloges à tous ceux dont on accablait l'auteur.

Il n'y a pas de sévices qui tiennent contre le comique d'une telle situation. En vain l'impératrice s'efforce-t-elle de ne pas voir les efforts du futur ministre (1) pour se débarrasser du fauteuil antique qui s'attachait à lui comme un solliciteur, en vain les pieds en l'air de ce fauteuil dévotaient menaçants pour tous ceux qui se trouvaient derrière, le rire venait en se cachant sur qui se porter, on prit le parti de charger le

(1) Il obtint en avril 1806 le gouvernement de la banque de France, dont il passa l'année d'après au ministère de la marine.

— On vient de publier à Anvers les statuts d'une Société Générale belge de bateaux à vapeur, qui serait établie sous la forme de société anonyme avec l'autorisation du gouvernement et pourrait être convertie en société en commandite à la demande de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société aurait une durée de vingt années; elles seraient au capital de huit millions de francs, divisés en seize mille actions de cinq cents francs, et sera définitivement constituée du jour où quatre mille actions auront été souscrites. D'après les statuts le but de la Société est l'exploitation de divers services de bateaux à vapeur, qui desserviraient les ports principaux de la mer du Nord, de la Manche, de l'Océan, de la Méditerranée, y compris les Echelles du Levant, les Etats Unis, le Brésil, la Havane et tous autres points où les besoins du commerce et de l'industrie le réclameraient.

La Société s'interdit l'émission du papier-monnaie et toutes opérations commerciales autres que celles qui forment l'objet de son exploitation, c'est à dire le transport par mer, fleuves et rivières de passagers et de leurs bagages, d'argent monnaie, lingots d'or et d'argent, fonds publics, marchandises, dépêches, etc.

Le fonds social serait employé à la construction de quatre bâtiments à vapeur; six de 800 tonneaux de jauge, trois de 600 tonneaux, deux de 400 et trois de 350 tonneaux, ils seraient construits et armés en Belgique, sauf les exceptions pour lesquelles on obtiendrait l'autorisation du gouvernement.

L'administration de la Société serait composée d'un directeur-gérant (M. Georges Hartwig, déjà désigné par les statuts), de cinq commissaires, d'un agent comptable et d'un inspecteur-général. Le conseil d'administration fixera le jour où la souscription sera ouverte à la banque de Belgique, pour compléter le capital nécessaire à la constitution définitive de la Société.

COUR D'ASSISES.

Avant-hier, la cour d'assises de cette province a ouvert ses séances, sous la présidence de M. le conseiller Fleussu. Il paraît que la session ne durera pas au-delà de 12 à 13 jours, et que cette fois, aucune affaire vraiment grave ne sera soumise au jury; au contraire, il en est dans le nombre que l'on regrette, à cause de leur peu de gravité, de voir tomber sous la compétence des cours d'assises.

Celui qui a le premier comparu devant la cour est un jeune ouvrier de Huy, accusé d'avoir soustrait une montre au préjudice de celui chez lequel il travaillait habituellement; mais l'accusation n'étant pas assez justifiée, il a été acquitté.

Dans la séance d'hier, deux affaires ont été terminées. Nicolas Sauvage était accusé d'attentat à la pudeur sur la personne d'une muette, âgée de 27 ans; l'instruction de ce procès s'étant faite à huis-clos, nous croyons qu'il convient de respecter le secret dont on a couvert les faits, et de n'entrer dans aucun détail.

M^s Forgeur, défenseur de Sauvage, a soutenu que les actes auxquels celui-ci s'était livré, pouvaient être fort blâmables, mais ne constituaient pas l'attentat à la pudeur puni par nos lois. Ce système a été accueilli par le jury, qui a acquitté l'accusé.

La seconde affaire fournit un exemple des funestes effets de l'oisiveté. Julien Montulet, d'Ellomelle, jeune homme de 19 ans, quoique fort et robuste, ne se livrait à aucun travail et ne vivait que d'aumônes.

Un dimanche, la charité publique n'ayant pas suffi sans doute, à apaiser sa faim, il escalada la fenêtre d'une maison en construction, décloua les planches qui fermaient l'entrée de la cour, et parvint ainsi à s'introduire dans cette partie de la maison. Il remplit ses poches de pommes de terre et se retira. C'est pour ce vol, accompagné des circonstances aggravantes, l'escalade et l'effraction, que Montulet comparut devant la cour, où il avoua naïvement tout ce qu'on lui reprochait. — Son défenseur, en désespoir de cause, avait plaidé un système généralement reprouvé et qui n'a de force que parce qu'il a reçu l'assentiment de quelques écrivains distingués; il soutenait que les jurés pouvaient et devaient acquitter, lorsque la peine qui doit inévitablement frapper le condamné est disproportionnée avec le crime. Mais le magistrat chargé du ministère public, M. Lecocq, a rappelé aux jurés leurs véritables devoirs, et les serment qu'ils avaient fait de ne se décider que d'après les charges qui s'élevaient contre l'accusé.

Montulet a été condamné à 5 années de réclusion.

Le rôle du mari ridicule et bon qui est opposé, dans la pièce de Duval, au mari Tyrann domestique, et jamais personnage comique n'excita plus de gaieté.

Enfin, le fauteuil quitta proie, et rien ne vint plus troubler l'attention que méritait l'ouvrage.

On a beau se tuer le cœur à coups de vanité, il lui reste toujours un peu de sensibilité pour compatir aux chagrins de famille; et l'idée d'être abandonné des gens qu'ils rendent malheureux est peut-être, après leur ruine, le seul événement qui puisse atteindre les égoïstes. Aussi les dernières actes de la pièce eurent-ils beaucoup d'effet. L'impératrice fut visiblement attendrie des peines de Mme de Valmont, des larmes de ses enfants, du repentir du Tyrann, et chacun prédit à l'auteur le succès qu'il a obtenu depuis.

La conversation se retrouva un moment ce qu'elle était autrefois à la Malmaison chez Mme. Bonaparte; on eût dit que chacun, rendu à ses sentimens naturels par la peinture des tourmens communs à tout de familles, oubliait la cour et la retenue exagérée qu'elle impose.

J'ai toujours plaint les rois de l'obligation où ils se sont mis volontairement de ne jamais causer; car on ne peut appeler une cause sans ce monologue, entremêlé de questions, qui fait la base de toute conversation royale. Les plus spirituels, comme Frédéric II, ont essayé de prendre leur part de ce plaisir, le plus grand, le plus durable des profits de l'esprit; mais l'intimité et la liberté étant deux indispensables conditions de ce charme loisible, les rois sont condamnés à n'en voir que de mauvaises parodies. Voltaire lui-même nous apprend qu'en dépit des encouragemens, et des cajoleries de Frédéric, dans les momens où les soupers de Potsdam étaient le plus animés, où les convives y faisaient le plus d'efforts spirituels, la pensée où cet homme qu'il amusaient pouvait les faire mettre aux cachots, si tel était son bon plaisir, ne les quittait jamais et refroidissait considérablement la verve des convives encyclopédiques.

Aujourd'hui ce n'est plus la peur du cachot qui gênerait une conversation démi-royale, car il en faut convenir, on n'a jamais été plus libre,

VILLE DE LIÈGE. — LIVRETS D'OUVRIERS.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu la loi du 22 germinal an XI, relative aux manufactures, fabriques et ateliers.

Vu également l'arrêté du gouvernement en date du 9 frimaire an XII, réglant tout ce qui concerne le livret dont les ouvriers travaillant en qualité de compagnon ou de garçon doivent être pourvus;

Considérant que les dispositions de la loi et de l'arrêté susdits ne sont pas assez généralement exécutées, et qu'il importe d'y pourvoir tant dans l'intérêt des fabricans ou maîtres que dans celui des ouvriers;

Décide de porter de nouveau à la connaissance des uns et des autres, par la voie des journaux, les dispositions susmentionnées, les prévenant en outre que MM. les commissaires de police ont reçu des instructions pour en assurer l'exécution ponctuelle, notamment en ce qui concerne les conditions prescrites pour la délivrance des livrets (art. 11, 12 et 13 de l'arrêté susmentionné.)

A l'Hôtel de Ville, en séance, le 30 octobre 1837.

Le président, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Extrait de la loi du 22 germinal an XI.

Art. 9. Les contrats d'apprentissage consentis entre majeurs, ou par des mineurs avec le concours de ceux sous l'autorité desquels ils sont placés, ne pourront être résolus, sauf l'indemnité en faveur de l'un ou de l'autre des parties, que dans les cas suivans: 1° d'inexécution des engagements de part ou d'autre;

2° De mauvais traitemens de la part du maître;

3° D'inconduite de la part de l'apprenti;

4° Si l'apprenti s'est obligé à donner, pour tenir lieu de rétribution pécuniaire, un temps de travail dont la valeur serait jugée excéder le prix ordinaire des apprentissages.

Art. 10. Le maître ne pourra, sous peine de dommages et intérêts, retenir l'apprenti au-delà de son temps, ni lui refuser un congé d'acquiescement quand il aura rempli ses engagements.

Les dommages-intérêts seront, au moins, du triple du prix des journées depuis la fin de l'apprentissage.

Art. 11. Nul individu employant des ouvriers ne pourra recevoir un apprenti sans congé d'acquiescement, sous peine de dommages-intérêts envers son maître.

Art. 12. Nul ne pourra, sous les mêmes peines, recevoir un ouvrier s'il n'est porteur d'un livret portant le certificat d'acquiescement de ses engagements délivré par celui de chez qui il sort.

Art. 15. L'engagement d'un ouvrier ne pourra excéder un an, à moins qu'il ne soit contremaître, conducteur des autres ouvriers, ou qu'il n'ait un traitement et des conditions stipulés par un acte exprès.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 4 NOVEMBRE.

Naissances: 2 garç., 9 filles.

Décès: 4 garç., 2 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Pierre Potenaux, âgé de 33 ans, journalier, domicilié à la Naye, célibataire. — Jean François Gaelens, âgé de 23 ans, soldat au 1er régiment de ligne. — Marie Marguerite Josephine Dumont, âgée de 27 ans, marchande, pont St. Julien, épouse de Michel Lambert Werson. — Jeannette Pirson, âgée de 21 ans, sans profession, Entre-deux-Ponts.

Du 6. — Naissances: 9 garçons, 12 filles.

Décès: 4 fils, 1 homme, 1 femme, savoir: H. J. Monville, âgé de 33 ans, menuisier, faubourg d'Amersœur, épouse de M. A. Grégoire. — M. J. Denis, âgée de 74 ans, journalière, rue Peclusse, veuve de H. Goffar.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Mercredi 8 novembre, 4me. représentation du 3me. mois d'abonnement, 2e. début de Mme. Humbert, première représentation de LES DEUX MANIÈRES, comédie vaudeville en 2 actes de M. Scribe.

M. Varnoki, premier prix du Conservatoire de Paris, élève de Thalberg, exécutera un morceau varié sur l'orgue expressive de Marx, avec accompagnement de piano. Les deux instrumens joués ensemble par lui seul, imiteront un orchestre complet.

Le MAÇON, opéra comique en 3 actes. — Le CORNET A PISTON, vaudeville en un acte.

Au 1er. jour, au bénéfice de M. Besancenot, la 1re. représentation du CADET DE GASCOGNE, vaudeville en un acte. — Divertissement, danse, par Mmea. Lingis, Besancenot, MM. Gredet et Besancenot.

En attendant l'arrivée et les représentations de M. Paul Fernand, 1er. amoureux ex-artiste du Gymnase actuellement attaché au Théâtre Royal de Bruxelles.

ANNONCES.

Cours de Langue Allemande.

M. FRÉDÉRIC SCHIFFERS ouvrira au 15 novembre prochain, un cours de Langue allemande, qui aura lieu tous les jours de 4 à 6 heures du soir. La rétribution mensuelle est de 10 fr. S'adresser rue Neuve, derrière le Palais, N. 1400. 2054

UN BON SOUFFLET A VENDRE rue devant les Carmes, n° 438.

sur tout en France; mais l'amour des places et de l'argent paralyse encore plus l'esprit que la terreur du pouvoir absolu. Comme les souverains ne parlent ordinairement qu'à ceux qui les approchent de très près, la crainte de perdre les emplois que ceux-ci possèdent et qu'ils espèrent maintenir juste leur conversation à cette nullité servile qui est le classique du genre.

Un prince royal, dont le père jouit d'une bonne santé, e quelques chances, s'il aime l'esprit, de connaître le charme de cette communication, prompt et intime, des pensées dont les bons causeurs abondent. On aime à porter ses lumières à celui qui devrait tout voir pour tout secourir: c'est un champ d'espoir où l'on se plaît à semer les idées généreuses. On se flatte qu'en l'associant à toutes les joies de l'intelligence, il prendra en dégoût les grosses fatteries et les bavardages méchans de la médiocrité; on lui forme d'avance une cour d'hommages supérieurs, propres à le guider dans ses choix, à le défendre dans ses périls, à le chanter dans sa gloire.

On s'expose à le contrarier pour lui prouver la sincérité de son zèle, non pas à la manière de ce ministre qui brutalisait l'empereur et disait en frappant sur la table du conseil comme étant hors de lui: « Il faut bien que vous entendiez la vérité, sire; il faut que vous sachiez enfin que vous êtes le plus grand homme du monde. » Mais on ne craint pas de montrer à un jeune prince qu'on diffère d'opinion avec lui; on peut discuter, plaisanter même; on peut exercer près de lui cette ruse si française, de passer par la gâtté pour arriver à la raison; on peut lui apprendre, à des signes certains,

A connaître le front des perdes humaines. Mais qui se dépêche de jouir de cette camaraderie d'esprit, de cette confiance qui lui permet encore de voir les hommes tels qu'ils sont, car le bandeau tient à la couronne; l'âne ne sera pas plutôt sur sa tête, que l'autre couvrira ses yeux. N'importe, s'il a profité de son noviciat royal, il lui restera du moins les yeux de la mémoire; ceux-là peuvent encore suffire à conduire un souverain et à l'empêcher de tomber.

MAGASIN

Modes, soiries et nouveautés

RUE DE LA RÉGENCE.

M. TILMANT à l'honneur d'annoncer son retour de PARIS avec un très-beau choix de MODES et NOUVEAUTÉS.

JEUDI, 9 NOVEMBRE, A DEUX HEURES DE RELEVÉE, ET JOURS SUIVANS,

VENTE D'UNE BELLE ET GRANDE COLLECTION D'ARBUSTES ET PLANTES RARES A LA SALLE DE F. THONNARD, RUE FÉRONSTÉE,

CONSISTANT :

En beaux Camélias, Plantes vivaces, Pivoines en Arbres, Rosiers pyramidaux du Bengale et autres, Magnolia, de Superbes Rhododendrons très forts, Belle Collection de Dianéa et autres objets pour jardins anglais.

ON A PERDU UN LIVRET DE COMPTABILITÉ. Celui qui l'a trouvé est prié de le rapporter au bureau de Politique.

MAISON A LOUER avec 4 PIÈCES au rez de chaussée, et 8 en haut, en face de l'hôtel du gouvernement, N. 494. S'adresser au n° 397, derrière le Palais.

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DECÈS.

VENDREDI 10 NOVEMBRE, aux deux heures précises de l'après-midi, il sera procédé à la maison de M. PIRNAY-GILON, Place du Spectacle à Liège, à la vente publique des MEUBLES dépendants de la succession de défunt M. Henri DELGOFFE, consistant en meubles-meublaus, batterie de cuisine, linges et habillemens d'hommes, etc. — ARGENT COMPTANT.

PASTILLES PECTORALES

AU BAUME DE TOLU, d'HAYWARD, de Londres, avantageusement connues depuis long-temps par leur efficacité contre les Rhumes opiniâtres, la toux, l'enrouement, l'asthme, la coqueluche et autres affections de poitrine et d'estomac. Prix : 2 frs. la boîte au dépôt, chez M. DAVREUX, pharmacien, place du marché, n° 9, où l'on trouve également les PILULES ÉCOSAISES purgatives d'ANDERSON, à 1. 60 c. la boîte, avec l'instruction.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE

DE

J.-G. LARDINOIS,

RUE DEVANT LES CARMES, N. 382, A LIÈGE.

HISTOIRE DU LIMBOURG, suivie de celle des Comtés de Daethem et de Fauquemont, des Annales de l'Abbaye de Rolduc, par ERNST, curé d'Alden, publiée par M. E. LAVALLEYE Liège 1837, tom. 1er., 6 fr. 50.

DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA BELGIQUE, par Arendt, traduit de l'allemand par Morhange, 1 fr.

Poésies de Ed. Furquety, 1 fr. 25.

Traité des Études, ou de la manière d'étudier et d'enseigner les belles-lettres, par Rollin, 2 vol., 2 fr.

Nouveau Traité de Style Épistolaire, rédigé en 12 leçons, 1 vol. de 312 p., 90 c.

Grammaire des Grammaires, par Girault-Davivier, 5 fr.

Dictionnaire des difficultés de la Langue Française, par Boiste, nouvelle édition revue et corrigée par Ch. Nodier, 1 fr.

Abrégé de tous les Voyages au Pôle Nord, par Lebrun, 2 vol., 1 fr. 80.

Pensées de Pascal, 2 vol., 2 fr.

Tableau Poétique des Fêtes Chrétiennes, par M. le vicomte Walsh, 3 vol., 3 fr.

REVUE DE BRUXELLES, 12 vol. par an, 15 fr. Le premier volume a paru en juillet dernier.

SOUS PRESSE :

LA BONNE ANNÉE, almanach nouv. au pour 1838. 2055

LE POLITIQUE

ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

RÉADJUDICATION

PASSAGES D'EAU.

Le SAMEDI 11 novembre 1837, à 10 heures du matin, à l'HOTEL DU GOUVERNEMENT, à Liège, il sera procédé devant M. le gouverneur, en présence du directeur de l'enregistrement et des domaines à l'ADJUDICATION POUR UN TERME de 3 ans, à commencer le 1er janvier 1838, des passages d'eau ci après, savoir : Quai St. Léonard, Coronmeuse, Jupille, Engis, Grosses Battes, Batbou, Vaux sous Chevre mont et Targnon.

On peut prendre connaissances du cahier des charges, dans les Bureaux de l'enregistrement et des domaines à Liège, au gouvernement provincial, chez MM. les commissaires d'arrondissement de Liège et Huy, ainsi que chez les receveurs des domaines à Liège, Visé, Hermalle, Grâce, Huy et Fraiture.

VENTE ET ADJUDICATION

SUR SAISIE.

Art. 1er D'une rente annuelle et perpétuelle de 297 francs 81 centimes représentant 245 florins argent Bbt. Liège, échéant le 20 août, au capital de 5956 francs 20 centimes ou 4900 florins, argent Bbt. Liège, due par HENRI BEURKENS et MARIE AGNÈS BEURKENS, épouse CHARLES BILLON et celui-ci, négocians domiciliés rue du Pont d'Avroy, hôtel du moulin blanc à Liège, suivant un acte de vente du dit hôtel, passé devant le notaire ANSIAUX, à Liège le vingt août 1807 y enregistré le 24 du même mois, pour sûreté de laquelle rente inscription a été requise au bureau des hypothèques de Liège le neuf août 1825 vol. 375 n. 439.

Art. 2. D'une autre rente de deux muids épeautre ou 491 litres 39 centilitres, échéant le 30 novembre en grains et en argent le deux février, dont le capital, évalué suivant la loi, est de 778 francs, 68 centimes, due par GASPARD POTHIER menuisier, domicilié à Juprelle, canton de Glons, arrondissement et province de Liège, par lui reconnu suivant un titre nouvel reçu par M. MARTIAL, notaire audit canton le 21 mai 1828, dûment enregistré au bureau du même canton; pour sûreté de laquelle rente inscription a été prise au bureau des hypothèques de Liège le 20 juin 1828, vol. 432 n° 211.

La saisie desdites deux rentes, faite par procès verbaux de l'huissier Philippe Joseph LISTRAY, du 16 septembre 1837, enregistré à Liège le 18 du même mois, à la requête de FRANÇOIS DOMINIQUE MOSSELMAN, rentier, domicilié à Liège à la fonderie de zinc, faubourg St. Léonard, sur ELISABETH AMÉLIE HUGOT, sans profession, domiciliée à Châlons sur Saône, (France) épouse séparée de biens par jugement d'ANTOINE MUSY, héritière de défunte ELISABETH LAMBERT, sa mère, et sur ledit ANTOINE MUSY, aussi sans profession, domicilié à Châlons sur Saône, tant comme époux de ladite dame, pour l'assister et autoriser que comme tuteur de la même dame, interdite pour cause de démence, à mains des débiteurs desdites rentes ci-dessus qualifiées, laquelle saisie a été dénoncée auxdits époux MUSY HUGOT, par exploit dudit huissier LISTRAY, du 19 même mois, enregistré à Liège le lendemain.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente desdites rentes, contenant les renseignements ci-dessus et en outre les conditions de l'adjudication et la mise à prix est déposé aux greffes du tribunal civil de première instance, séant à Liège, premier arrondissement de la province de Liège, royaume de Belgique, où la vente aura lieu.

M. Jean Jacques Bayet, avoué, patenté pour la présente année le quatorze mars dix huit cent trente sept, art. trois cent et neuf occupe pour le poursuivant. On peut aussi prendre communication du cahier des charges en son domicile, rue Derrière le Palais, n° 420, à Liège.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le 30 octobre 1837, à 10 heures du matin.

La seconde publication aura lieu le 6 novembre, à la même heure; et à la même audience, lors de cette seconde publication, il sera procédé à l'adjudication préparatoire en deux lots tels qu'ils sont composés ci-dessus.

L'article premier sera exposé sur la mise à prix de quatre mille francs.

L'article second sera exposé sur la mise à prix de trois cents francs.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le six novembre susdit, et est demeurée à M. Servais, avoué, au prix de quatre mille cent francs pour le premier lot et de trois cent vingt cinq francs pour le second, sauf l'adjudication définitive qui sera faite le neuf janvier 1800. trente huit à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, dix heures du matin, sur le prix desdites adjudications préparatoires.

BAYET, avoué. 2049

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, DE P.-J. LEBRUN

Soul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Or, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est le plus puissant des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dents. Ses vertus s'ont facilement appréciées par les personnes qui en feront usage: elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instans l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères elle est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour au moyen d'un petit de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille.

BOURSES.

PARIS, LE 6 NOVEMBRE.

Cinq pour cent	409 55	Esp. D. diff. 4 int.	4 7/8
Trois pour cent	81 25	DL. pas. int.	4 3/8
Act. de l. B. de Fr.	2515 ..	Belg. Emp. 1831	43 ..
Napl. Cert. Falc.	100 15	Banque de Belg.
Esq. Ardoin 1834.	21 7/8		

LONDRES, LE 4 NOVEMBRE.

3 ^e p. consolidés	93 ..	Espagne. Cortès.	19 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	101 1/2	Différées.	6 1/2
Holl. Dette active	53 7/8	Passives.	4 1/2
Portugais 5 p. c.	33 ..	Russie.	..
Id. 3 p. c.	22 3/4	Bresil. Emp. 1834.	82 1/2

AMSTERDAM, LE 6 NOVEMBRE.

Holl. Dette active	100 1/4	Inscr. au gr. livre.	66 13/16
Dito 2 1/2	52 7/8	Certif. à Amst.	96 3/4
Différée	52 6/8	Pologne. l. n. 500f.	..
Billet de change	22 5/8	Lots de Rd. 50 f.	..
Syndic. d'amort.	93 5/8	Espagne. E. Ard.	49 13/16
3 1/2	75 3/4	Dito gr. d.	..
Soc. de comm. P. B.	162 1/4	Dette différ. anc.	..
nouvelle. nouv.	..
Russie, H. et C. 5	104 1/2	.. passive.	4 7/16
1829, 5	104 3/4	Autriche. Métal. 5.	400 1/2

ANVERS, LE 7 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	BRUXELLES. Cert. Falc.	92 3/8
Det. différ.	47 ..	STAT-BO. Lev. 1832.	100 3/8
Emp. de 4 ^e mill.	102 1/4	à An. 1834.	98 ..
HOLL. Dette active.	97 1/4		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	104 3/4		

CHANGES.

Amst., c. jours.	..	Amst., c. jours.	..
Rotterdam, idem.	..	Rotterdam, idem.	..
Paris, idem.	178 av.	Paris, idem.	..
2 mois.	518 0/0 p.	2 mois.	..
Lond. p. Estr. c. j.	..	Lond. p. Estr. c. j.	..
2 mois.	40 1/2	2 mois.	..
Frankfort, es. js.	36 1/16	Frankfort, es. js.	..
3 mois.	35 1/16	3 mois.	..
Bruxelles et Gand.	178 ..	Bruxelles et Gand.	..

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 7 NOVEMBRE 1837.

Il s'est fait peu d'affaires en Active Espagnole à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 19 7/8 et reste 20 cours au comptant. — Primes à un mois 20 1/4 dont 1 clo papier.

BRUXELLES, LE 7 NOVEMBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.

Dette activ 2 1/2	53 3/4	A. S. d'Ougrée.	..
Emp. Rotsch.	102 et	P. S. Sars-Louches.	126 ..
Fin cour.	102 1/4	P. Che de fer.	..
1836, 4 p. c.	92 3/4	P. S. de Vennes.	..
Fin cour.	92 3/4	P. Bat. à V. Anv.	..
E. de la ville 1832	100 ..	S. St. Léon.	..
HOLL. Dette active	53 1/4	S. Chatelin.	134 1/2
Rente domaniale	97 1/4	P. S. Verrières.	115 ..
AUTRICHE. Métall.	104 1/2	A. Ecl. gaz. rés.	..
NAPLES. Falconnet	92 ..	A. S. Raffinerie.	..
ESPA. Dette act.	21 ..	P. Veir Charl.	..
Fin cour.	20 1/4	Expl. l'Espér.	..
pr. 4 m. d. l.	20 1/4	Des Brasseries.	..
différée 1835.	..	Librairie H.	..
dette passive	..	Typogr. W.	..
PORT. Dona Maria	..	Fabr. Tapis.	106 ..
BRESIL 1824.	86 1/2	Fabr. de fer.	..
ROME 1831.	100 1/8	Mutual. ind.	113 ..

CHANGES.

AMST. ct. jours.	..	A. H. F. Monc.	..
LOND. ct. jours.	..	Libr. Meline.	..
PARIS. ct. jours.	..	S. act. réun.	102 1/2

ACTIONS INDUSTRIELLES.

Soci. Gén. en fl.	787 ..	A. H. F. Borin.	97 ..
ém. de Par.	1665 ..	Hoyoux.	..
Société de Com.	141 5/8	Fabr. de pap.	..
Banque de Belg.	142 1/4	Lits de fer.	..
S. Samb. et O.	103 ..		
Haut Fourneaux	146 ..		
Charbon Flénu.	136 1/2		
Banque Foncière	100 3/4		
Ch. H. et W.	..		
Ch. Sclessin.	..		
Entrep. Industr.	..		
Ch. Lev. du Fl.	129 ..		

PLACEMENTS D'ANVERS, LE 7 NOVEMBRE.

Café — Les transactions qui ont été citées depuis hier se composent d'environ 300 balles Batavia ordinaire à 26 1/2 et 15 balles Chérison Batave à 29 1/4 c. En Brésil et St. Domingue, on n'a cité aucune vente remarquable.

Le marché a été calme pour les autres articles. On a cité cependant une vente de sucre Manille, mais nous n'en connaissons pas encore l'importance. En sucre raffiné, on a fait peu d'affaires; quelques étuves de Candi ordinaire se sont cependant placées pour l'exportation. Sirop 33 1/2 esc. par 100 livres.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que le TIRAGE

DE LA VENTE PAR ACTIONS,

DE LA

Seigneurie de Weinwartshof avec Château, etc., etc.,

AURA LIEU A VIENNE, LE 5 JANVIER 1838 IRREVOCABLEMENT.

Toute annonce d'une autre date de tirage est fautive. Pour des renseignements ultérieurs, s'adresser à M.

F. E. FULD, BANQUIER ET RECEVEUR GÉNÉRAL A FRANCFORT S/M